

1- Le mot du Président :



Madame, Monsieur, Cher(e) Adhérent(e),

Le conseil d'administration de l'AREC m'a fait l'honneur de me demander de présider l'association.

Ma première pensée va vers Michel Tournay, ex-président Fondateur de l'association récemment disparu.

A son exemple, la persévérance dans la poursuite obstinée de nos objectifs doit être notre ligne de conduite.

Le premier de ceux-ci sera la poursuite de l'opposition au terminal 4 de Roissy dont la réalisation nous ferait subir près de 40% de survols supplémentaires.

La limitation, voire la suppression, des vols de nuit doit aussi faire l'objet de notre engagement sans faille.

Le respect des trajectoires et des procédures les moins pénalisantes pour les riverains, sera le premier sujet sur lequel nous nous engagerons, en rencontrant les représentants des contrôleurs aériens.

La période d'accalmie du COVID 19 doit être pour nous l'occasion de défendre notre point de vue et de faire en sorte que « business as usual » ne soit pas le symbole du « toujours plus ».

Toujours plus de passagers, toujours plus de vols, toujours plus de nuisances, toujours plus de pollution, donc toujours plus de destruction de la planète !

Notre collègue vice-président, Jean-Paul Hurault, nous rappelait aussi, à juste titre, que le système de transport aérien mondialisé est, dans son ensemble, un transport de masse de 10 millions de passagers par jour et avec un temps de liaison inférieur à 24 heures, pour joindre tous points de la planète.

Ce transport aérien est donc un acteur de la mondialisation mais aussi un vecteur de propagation des risques biologiques éventuels.

Nous serons donc attentifs à cet aspect du fonctionnement du transport aérien, pour limiter les nuisances et les risques de cette mondialisation débridée !

Enfin, il est bon de rappeler ce qui est à l'origine du sigle de notre association :

AREC, Association pour le Respect de l'Environnement et du Cadre de vie.

Si vous êtes motivés par la défense de nos objectifs, rejoignez-nous ! Plus nous serons et plus fort sera le poids de nos actions, vis-à-vis des pouvoirs publics et des compagnies aériennes.

Marcel Boyer

Disparition de notre Président fondateur Michel Tournay :




Nous avons appris avec tristesse que Michel Tournay, fondateur de l'association AREC et qui a été son Président pendant plus de 30 ans est décédé en mai 2020 à l'âge de 89 ans.

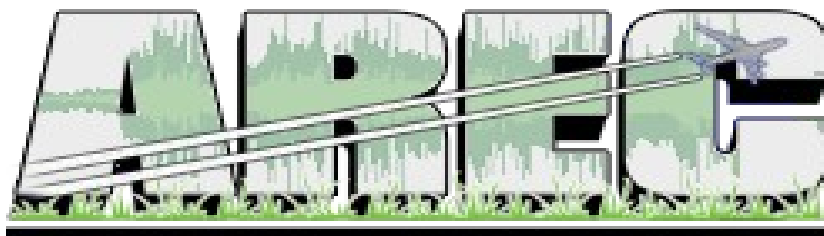
Nous garderons de Michel le souvenir d'un Président dévoué à la cause commune, doué d'un excellent sens du dialogue et d'une très grande réactivité aux problèmes liés au cadre de vie et à la qualité de vie de nos régions si tranquilles avant Roissy,

tête de pont de la mondialisation !

Association pour le **R**espect de l'**E**nvironnement et du **C**adre de vie

Place de la Mairie – 95440 Ecouen

-  [http:// arec95.free.fr](http://arec95.free.fr)



2- Préambule :

Chaque année, l'AREC participe aux différentes réunions et actions concernant notre cadre de vie, vis à vis des nuisances de Roissy.

Réunions publiques : Le 25 janvier, à Maffliers et le 28 février à Ecoeu, ces deux réunions ont été partagées avec l'ADVOCNAR. Le sujet principal était « NON » au T4.

Participation, depuis le dernier bulletin de septembre 2019 n° 65 aux instances suivantes :

- a. Commission Consultative de l'Environnement (CCE) de Roissy du Bourget,
- b. Commission permanente de la CCE de Roissy et du Bourget
- c. Commission Consultative d'Aide aux Riverains (CCAR) de Roissy et du Bourget pour l'insonorisation des logements,
- d. Participation à la Convergence Associative pour la Région Ile de France ainsi qu'au groupement des associations de Roissy.
- e. Membre associé de l'Autorité de Contrôle des Nuisances Sonores Aéroportuaires (ACNUSA) pour les amendes administratives,
- f. Membre de Bruitparif, (centre d'évaluation technique de l'environnement sonore)
- g. Membre de l'Association Française contre les nuisances des aéronefs (UFCNA),
- h. Réunions périodiques avec AIRparif pour les questions de qualité de l'air et du climat

Nota : Depuis mars 2020, il n'y a plus de réunions avec l'administration et celles entre associations ont été réalisées par téléconférences.

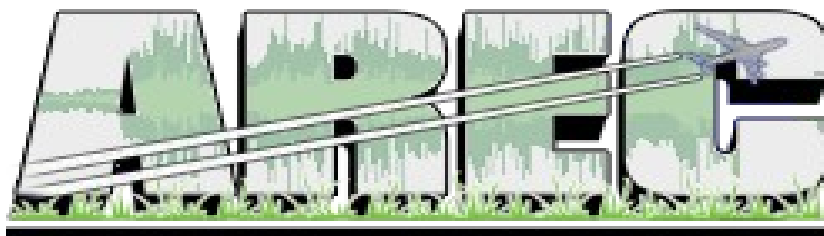
3-Point du trafic de Roissy fin 2019 :

Le tableau ci-dessous issu du site « ecologique-solidaire.gouv.fr/ », montre ce que nous avons dénoncé en réunion CCE du x décembre 2019, une augmentation inhabituelle du nombre de mouvements en 2019 par rapport à 2018. Comme nous n'avons eu aucune explication donnée par ADP nous allons demander d'inscrire ce sujet au comité permanent de la CCE de Roissy.

	Nombre de mouvements 2018	Nombre de mouvements 2019
TOTAUX	488 874	505 380

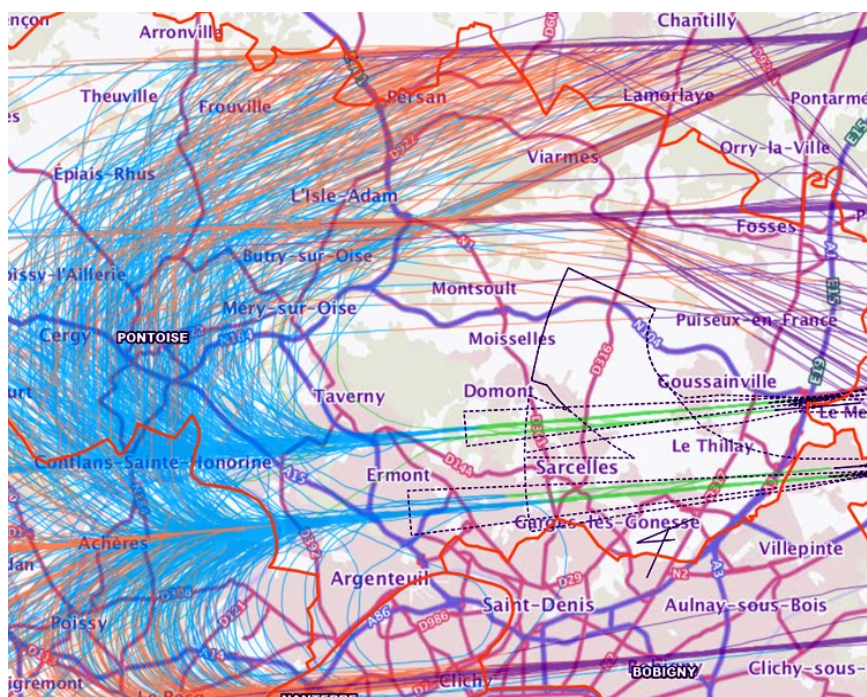
4- Trajectoires de Roissy concernant le secteur de l'AREC :

Pour mémoire nous reproduisons ci-dessous les vues des deux types de trajectoires qui concernent principalement les zones de nuisances de l'AREC, en décollage vers l'Ouest et en atterrissages vers l'Est. Ces vues sont issues du site « http://entract.dsna.aviation-civile.gouv.fr/ParisRP.html?_PARAM_=CDG »
Le trafic présenté dans ces deux vues est celui d'une journée caractéristique donc avant le COVID-19.
Le code des altitudes est, en mètres : vert=<1000, bleu=1000 à 2000, orange=2000 à 3000.



Trajectoires au décollage vers L'Ouest

On peut noter l'importance des décollages vers le Nord/Ouest et aussi celle concernant les routes allant vers l'Est qui sont deux fois plus nombreux en décollages du doublet Nord par rapport au doublet sud !



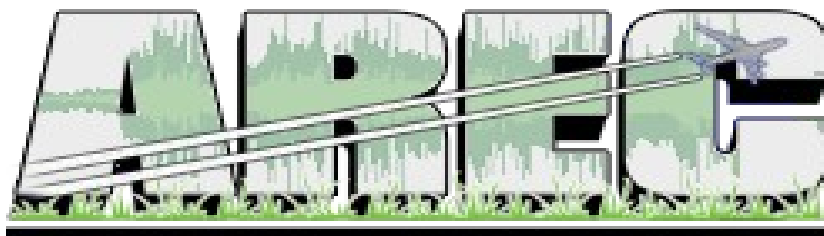
Trajectoires à l'atterrissage vers l'Est

Sur ces arrivées et atterrissages face à l'Est, on notera l'importance des arrivées par le Nord de l'aéroport et le nombre important de croisements entre le Nord pour prendre l'ILS du doublet Sud !

Nota : Les services de la DSNA (DGAC) travaillent actuellement pour optimiser la répartition du trafic entre les départs et arrivées et l'utilisation des doublets, en tenant compte d'une meilleure application de la descente continue et aussi dans un contexte d'approche équilibrée !

Ces modifications peuvent amener des avantages pour certains riverains et des inconvénients pour d'autres.

Ceci donnera lieu à une consultation de la CCE au cours de laquelle les associations de riverains auront à se prononcer.



Cette opération sera à suivre de près au niveau des CCE afin de ne pas subir des nuisances supplémentaires à celles déjà opérées dans notre secteur AREC !

5- Les vols de nuit en 2019 :

Du fait de l'arrêt des réunions avec les administrations pendant le confinement COVID-19, nous n'avons pas de chiffrage exact des vols de nuit en 2019 mais nous pouvons rappeler que la tendance pour 2018 était en augmentation, (voir notre bulletin précédent N° 65 sur le site Internet arec95.free.fr/).

Un chiffrage devra nous être fourni lors d'un prochain comité permanent et une CCE de Roissy le 03 décembre 2020.

Nous refusons toute augmentation du nombre des vols de nuit à la fois sur une période de 8 heures et sur le cœur de nuit (0h à 5h) !

Nota : Suite à notre demande répétée, la DGAC nous a délivré fin 2019 un fichier des vols de nuit pour 2018 entre 0h et 5h. Mais contrairement à ce qui nous était fourni dans les années antérieures, ce fichier ne comporte plus volontairement les noms des compagnies, ceci montre le manque de transparence de l'information fournie par l'administration.

6- Transport aérien : Vecteur de diffusions biologiques planétaire !!!

D'habitude, pour les riverains des aéroports, les pollutions de l'aviation de transport sont :

- Les nuisances sonores,
- Les pollutions chimiques,
- Les gaz à effet de serre,

Mais à cela on devra ajouter maintenant les risques biologiques sévères !

On pouvait s'en douter un peu car on ne brasse pas 4 milliards de passagers par an de tous les endroits de la planète soit 10 à 11 millions par jour impunément et sans risques !

D'autant que la technique du « HUB » mélange les passagers pour faire un brassage multiplicateur supplémentaire !

Voici donc comme nous le citions dans le mot du Président du bulletin n° 65 concernant « *l'invasion galopante des pollutions aériennes de toutes sortes* », un sujet supplémentaire à prendre en charge et pas seulement par les riverains des aéroports, en relation avec l'acronyme de notre association qui concerne le cadre de vie !

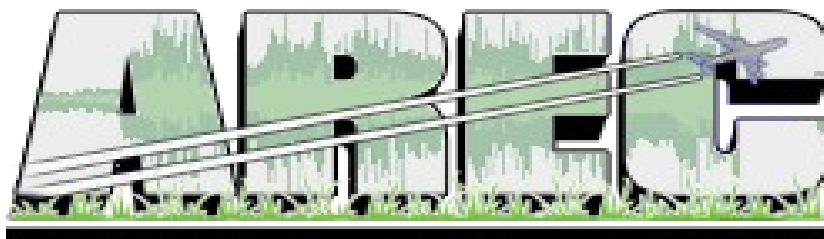
Ne pas oublier qu'un passager avec tout ce qu'il transporte, va avec ce moyen de transport, d'un endroit à l'autre de la planète en 12 à 15 heures maximum, sans protocole d'un contrôle sanitaire sérieux !!!

Car il ne faut pas considérer uniquement la cabine de l'avion qui n'est qu'une zone de promiscuité temporaire mais aussi les aéroports de départ qui concentrent et ceux d'arrivées qui diffusent ensuite dans la nature !

L'appât du gain et le « toujours plus » de la mondialisation dont le transport aérien est un élément déterminant, a rendu déraisonnable la société mondialisée devant les risques non pris en compte, on a oublié de tenir compte de la partie du développement qui n'est pas durable !

Cette mondialisation fait payer à tous la dégradation du cadre de vie à travers le covid-19 !

Le transport aérien pleurniche sur les répercussions financières et existentielles de cette filière industrielle et commerciale mais ne fait pas, même à posteriori l'examen de sa responsabilité dans cette crise dans laquelle il est à la fois complice et victime !



D'autant que les risques sanitaires ne vont **qu'augmenter avec la démographie mondiale !**

A l'avenir, les services sanitaires mondiaux doivent reconsidérer dans les priorités de la sécurité du transport aérien cet aspect sanitaire pour qu'il soit placé à un niveau élevé, au moins égal sinon plus que celui de la sécurité des vols !

7- Trafic à Roissy, début 2020 :

Il fallait s'y attendre, comme le montre le tableau ci-dessous, le trafic à Roissy baisse en mars pour atteindre un minimum en avril et mai.

Nous avons noté malgré tout pendant ces mois de confinement la permanence réduite de trafic sur les routes mondiales, y compris Asiatiques, donc il n'y a pas eu de réel blocage de trafic à l'international !

Ce trafic va sans doute augmenter mais sans atteindre à court terme celui de 2019 !

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	juin	Juillet
37 794	35 770	23 702	4 287	5 875	9 845	19 087

7-1 Trafic de nuit en 2020

Pendant la période de confinement, le trafic de nuit à Roissy lequel est principalement du fret, a été réduit à presque rien ! Donc des nuits comme nous n'en avons plus le souvenir !

Depuis mai, ce trafic a repris son rythme habituel, arrivées en début de nuit, départs de ASL Airlines autour de 2 heures du matin et départs FEDEX de 4 à 5 heures. C'est donc un retour des survols et réveils nocturnes dont nous avons perdu l'habitude pendant 2 mois !

Nota : Soulignons la particularité du transport de fret qui utilise en partie les soutes des avions passagers. On peut s'attendre à des avions uniquement fret plus nombreux pour compenser la réduction du volume de fret transporté par les trafics passagers en réduction !

Il faut rappeler que le trafic de nuit à Roissy est un des plus importants d'Europe d'où l'importance de son impact sur les riverains. Nous ne cessons de dénoncer depuis des années l'importance de ce trafic aussi bien en nombre de mouvements que par l'utilisation d'appareils bruyants pour lesquels un des piliers d'une approche équilibrée est leur élimination !

Notons au passage que lors des décollages vers l'Ouest, pour les vols se dirigeant vers l'Est (donc un virage à 180° après le décollage), ce demi-tour ne s'effectue pas forcément au plus court vers la destination mais se fait a priori par le Nord du terrain. Le but étant d'épargner épargner les zones les plus denses mais en oubliant qu'au Nord il y a aussi des riverains qui souhaitent vivre correctement !

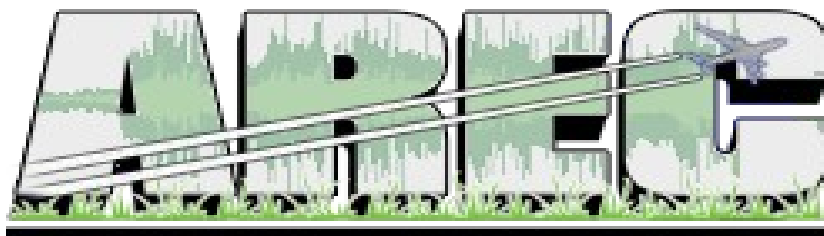
8- Terminal 4 de Roissy :

Dans notre bulletin n° 65 de septembre 2019, nous étions confrontés au projet de ADP pour un terminal 4 pouvant traiter 40 millions de passagers en plus à Roissy, nous avons suivi la concertation organisée par ADP afin de contester ce projet.

Depuis, le COVID-19 est passé et beaucoup se demandent qu'elle sera l'utilité d'un tel développement et ce ne sont pas uniquement les riverains de Roissy mais aussi les instances politiques, administratives et financières.

Une enquête publique avait été prévue en milieu d'année 2020, celle-ci est repoussée sans date précise mais on peut se demander aussi quelles sont maintenant les spécifications du besoin de ce terminal ?

En juillet 2020, « l'Autorité environnementale » mais aussi, dans une déclaration du 28 juillet, le ministère des transports remettent en question ce projet, de même que 18 association dont l'AREC qui ont écrit au Président de la République pour faire annuler ce projet (voir la lettre sur le site Internet http://arec95_free.fr, rubrique « flashes ») !



Des actions sont prévues (à suivre sur les réseaux) à la fois contre le projet du terminal 4 mais aussi pour réduire l'impact de l'activité de l'aviation sur le climat et l'environnement de manière générale.

9- Qualité de l'air :

Le 10 juillet, le Conseil d'État a condamné l'État français pour son inaction concernant la qualité de l'air. En effet, après une première décision en juillet 2017, le Conseil d'État a constaté que le Gouvernement n'a toujours pas pris les mesures demandées pour réduire la pollution de l'air dans 8 zones en France. Lire le communiqué du Conseil d'État: (<https://www.conseil-etat.fr/actualites/actualites/le-conseil-d-etat-ordonne-au-gouvernement-de-prendre-des-mesures-pour-reduire-la-pollution-de-l-air-sous-astreinte-de-10-m-par-semester-de-retard>)). C'est une grande victoire pour les associations qui ont participé à cette action.

10- Conclusion :

Ce début d'année 2020 n'a pas eu d'équivalent par le passé, sans cette pandémie du covid-19, on peut se demander quel événement aurait pu avoir autant d'influence sur le transport aérien, mettons de côté le fait que l'humanité ne devienne raisonnable par elle-même !

Dans le second semestre 2020, les principaux points que nous aurons à traiter seront :

- L'abandon ou l'évolution du terminal 4 !
- La reprise du trafic avions à Roissy, adaptée à une nouvelle mondialisation !
- La mise en place d'un véritable contrôle sanitaire dans le transport aérien,

Les rencontres avec l'administration du transport aérien vont être limitées d'ici fin 2020 / 2021, mais nous ne devons pas perdre le contact ni nos revendications, les échanges inter-associations devront être conservés au moins à minima.

Vice-Président, J.-P. Hunault



Association pour le Respect de l'Environnement et du Cadre de vie
Plaine et Pays de France

Renouvellement* Nouvelle adhésion*

*Cocher la case correspondante

Nom.....Prénom.....

Année 2020

Adresse..... Chèque€

Ville..... Espèces€



..... Date et signature

Cotisation minimum 10 € - Etablir le chèque à l'ordre de l'AREC

Bulletin à retourner à : AREC, Place de la Mairie, 95440 ECOUEN